



**MINISTÈRES  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
SPORTS  
ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE D'HYGIENE,  
DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL MINISTERIEL  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

**2 juillet 2020**

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel de l'éducation nationale (CHSCTMEN) s'est réuni le 2 juillet 2020, sous la présidence de M. David HERLICOVIEZ, chef de service et adjoint au directeur général des ressources humaines.

M. Thierry DELANOË, sous-directeur en charge de la gestion prévisionnelle, des affaires statutaires et de l'action sanitaire et sociale, est le deuxième membre de l'administration.

**✓ Participent à cette réunion en visio-conférence : les représentants du personnel siégeant en qualité de titulaires**

**Pour la F.S.U :** Mme Sophia CATELLA  
M. Lionel DELBART  
M. Yann MAHIEUX  
M. Hervé MOREAU  
**Pour l'U.N.S.A :** Mme Elisabeth ALLAIN-MORENO  
M. Alain BROUSSE  
**Pour F.O.** M. Guy THONNAT

**✓ les représentants du personnel suppléants présents à cette séance**

**Pour la F.S.U :** Mme Patricia BRAIVE  
Mme Ludivine DEBACQ  
M. Vincent LAVALLE  
Mme Sandrine MONNIER  
**Pour l'U.N.S.A. :** M. Sébastien BIOT  
**Pour F.O.** Mme Johanna GASTON

**Au titre de la médecine de prévention**

- Dr Anne-Marie CASANOUE, médecin-conseiller technique des services centraux de la DGRH

**Au titre de l'hygiène et de la sécurité**

- M. Jean-Paul TENANT, conseiller de prévention des risques professionnels de la DGRH

**Au titre des ISST**

- M. Xavier BOURDONNET, inspecteur santé et sécurité au travail coordonnateur

**Au titre du bureau de l'action sanitaire et sociale (DGRH C1-3)**

- Mme Marie-Laure MARTINEAU-GISOTTI, chef du bureau de l'action sanitaire et sociale  
- M. Mathieu BOUCHERON, chargé du secrétariat administratif du CHSCTMEN

**Au titre de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche :**

- M. Fabrice WIITKAR, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

La séance débute à 14h10.

**M. David HERLICOVIEZ** rappelle que cette réunion plénière a précédemment fait l'objet d'un groupe de travail préparatoire, qui s'est tenu le 16 juin 2020.

**Les représentants de la FSU** débutent la séance par la lecture d'une déclaration liminaire (cf. annexe n°1A). Ils sont suivis par **les représentants de l'UNSA** (cf. annexe 1B) puis par **le représentant de FO** (cf. annexe 1C).

S'agissant de la préparation de la rentrée, **les représentants de la FSU** rappellent que la Secrétaire générale du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports s'était engagée lors de la précédente réunion plénière à ce que des précisions sanitaires soient apportées dans la circulaire de rentrée. Ils souhaiteraient à ce titre que les représentants du personnel du CHSCTMEN soient destinataires des éléments du texte préparatoire en amont de la réunion plénière du CHSCTMEN du 10 juillet.

**M. David HERLICOVIEZ** en prend bonne note et explique qu'il défendra cette demande auprès de sa hiérarchie.

#### I – Approbation des PV du CHSCTMEN du 5 septembre, 6 et 26 novembre 2020

**Mme Marie-Laure MARTINEAU-GISOTTI** explique que les deux procès-verbaux des 6 et 26 novembre 2019 n'ont pu être envoyés en amont de la réunion car ils demeurent toujours à la signature du directeur général des ressources humaines.

**Les représentants de la FSU** estiment qu'ils peuvent néanmoins être votés dans la mesure où ils ont été relus préalablement par les représentants du personnel et où ils n'évolueront pas.

Les procès-verbaux des CHSCTMEN des 5 septembre, 6 et 26 novembre 2019 sont approuvés à l'unanimité.

#### II – Suivi des avis du CHSCTMEN

**M. Thierry DELANOË** précise que 25 avis ont été adoptés depuis le CHSCTMEN du 20 mars 2020, première date d'une série de réunions consacrées à la gestion de la crise sanitaire. A cette date, il précise que trois réponses ont déjà été publiées et sept autres sont dans le circuit de validation. Les autres réponses sont encore en cours d'élaboration. Les délais de réponse à ces avis s'expliquent ainsi par le ralentissement du fait de la crise sanitaire d'une partie des activités « ordinaires » de l'administration qui a donné la priorité aux missions de continuité de service public. D'autre part, il rappelle que certaines réponses nécessitent la sollicitation d'autres directions, procédure qui demande un certain temps.

Il s'excuse du retard pris et à présent que l'activité sur site reprend de façon plus régulière, s'engage à répondre aux avis avant la rentrée scolaire.

**Les représentants de la FSU** comprennent la charge de travail des agents compte tenu de la situation sanitaire. Toutefois, ils rappellent que certains avis abordaient des sujets sur lesquels ils attendaient un positionnement clair et rapide du ministre, comme par exemple sur le CNED ou l'application « Ma classe virtuelle ».

Ils interpellent également l'administration sur la reconnaissance de la Covid-19 comme maladie professionnelle et se disent très attentifs aux annonces des ministres de la santé et de l'éducation nationale sur le sujet.

S'agissant des masques, les représentants de la FSU expliquent que le ministère du travail recommande aux entreprises d'avoir l'équivalent de dix semaines de stock en cas de reprise de l'épidémie. Ils demandent ce qu'il en est de l'approvisionnement pour le ministère de l'éducation nationale.

Le représentant de FO rappelle que la procédure de réponse aux avis est régie par une réglementation dont il déplore qu'elle ne soit pas présentement respectée. Il s'insurge que certains avis datant du 1<sup>er</sup> avril 2019 ne soient pas traités à ce jour. Il y voit là une volonté de l'administration ne pas apporter de réponses à certaines questions. Il demande donc à l'administration de se conformer à la réglementation en vigueur et de respecter les délais de rigueur de réponse aux avis.

### III – Synthèse des entretiens conduits par l'inspection générale avec les inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST)

M. Fabrice WIITKAR, inspecteur général de l'éducation, de la recherche et des sports, présente la synthèse des entretiens conduits par l'inspection générale avec les ISST.

Pour l'année 2018-2019, il précise que la moitié des ISST en poste est constituée de personnels enseignants. Leur positionnement au sein de leur académie est variable, certains étant rattachés directement au recteur ou au secrétaire général. En général, il constate que les inspecteurs ont peu de relations avec les recteurs, des relations variables avec les secrétaires généraux et des relations beaucoup plus régulières avec les secrétaires généraux adjoints.

Par ailleurs, il souligne que la plupart des ISST ont reçu leur lettre de mission. Seuls quelques-uns d'entre eux restent en attente de réception. Il précise enfin que sept ISST ont reçu une double lettre de mission de l'académie et de l'inspection générale.

S'agissant de l'activité et des constats des inspecteurs, il rend compte de la production de 288 notes de visites, de 646 rapports d'inspection, ainsi que de 68 mesures immédiates. S'agissant de cette dernière procédure qui était jusqu'ici peu utilisée par les ISST, cela témoigne selon lui d'une dynamique qui se met progressivement en place.

Il explique que plusieurs thématiques ont été spécifiquement abordées dans les questionnaires servant de support à l'entretien entre les correspondants académiques de l'inspection générale et les ISST : l'évaluation des risques professionnels et la programmation des actions de prévention, la sécurité incendie, l'amiante, la sécurité des installations, les équipements, les risques scientifiques, l'intervention d'entreprises extérieures et les risques psychosociaux.

C'est sur ce dernier point que les inspecteurs déclarent majoritairement peu intervenir ou bien alors en second plan, en appui des services de ressources humaines, des médecins du travail et des psychologues du travail. Ils ont donc essentiellement un rôle de relais lorsqu'ils constatent ou sont informés de situations nécessitant une intervention. Leurs remarques lors des visites d'inspection portent essentiellement sur l'intégration des risques psychosociaux dans le DUERP.

Lors des entretiens avec les correspondants académiques, la majorité des ISST n'a pas fait état de problèmes significatifs concernant l'application de la réglementation. Lorsque des difficultés persistent, elles portent essentiellement sur l'évaluation des risques professionnels, la programmation des actions de prévention et la capacité à organiser une visite médicale en début d'année pour les élèves de moins de quinze ans suivant un enseignement professionnel sur des travaux particulièrement dangereux. Près de la moitié des ISST a néanmoins attiré l'attention des correspondants académiques sur des difficultés d'interprétation de la réglementation en ce qui concerne l'utilisation de certains produits chimiques dangereux, notamment dans les filières générales.

S'agissant de leur activité, les inspecteurs se disent globalement satisfaits de leur exercice professionnel. Ils pointent néanmoins une charge de travail conséquente avec des moyens jugés parfois insuffisants. Ils estiment que les temps d'inspection, de conseil, de formation, de veille technique et réglementaire, et de préparation des CHSCT sont parfois difficiles à concilier entre eux.

Une partie d'entre eux déplore néanmoins l'absence de suivi des recommandations des rapports d'inspection par l'administration, de réponses à leurs alertes ou encore la difficulté pour obtenir certaines informations. De même, ils expriment souvent un important sentiment d'isolement dans l'exercice de leurs fonctions, qui peut se révéler très pesant. Plusieurs d'entre eux regrettent l'absence d'un corps spécifique et qu'aucune reconnaissance ne soit faite en terme d'acquis d'expérience professionnelle. Ils souhaiteraient l'existence d'un outil national harmonisant les pratiques et qu'une meilleure connaissance soit faite de leurs activités et de leurs missions. L'idée émise par certains d'entre eux de travailler en région académique est soutenue par l'inspection générale. Ils souhaitent également la création d'un espace numérique de travail commun sur Pléiade.

Un séminaire pourrait être programmé à l'automne pour permettre aux ISST de se retrouver et travailler ensemble.

Les représentants de la FSU remercient M. Fabrice WIITKAR pour cette présentation. Ils considèrent toutefois que les effectifs des ISST sont insuffisants, pointant notamment le cas des grandes académies qui ne comptent qu'un seul ISST. Ils portent la demande de création d'un corps d'ISST.

D'une manière plus générale, les représentants de la FSU demandent à avoir accès aux rapports des ISST et que leur présentation soit systématique dans les CHSCT académiques et départementaux.

Le représentant de FO constate que la question de l'indépendance et non de l'autonomie des ISST revient tout du long du rapport. Il regrette que les rapports des ISST ne soient pas suivis d'effets auprès des autorités académiques. Il considère que les ISST manquent de pouvoirs coercitifs pour que leurs rapports soient suivis d'effet et pense que la création d'un corps spécifique permettrait de répondre à cette exigence. A l'inverse, il considère que la création d'un outil numérique national ne sera pas la solution pour développer davantage les DUERP.

M. Thierry DELANOË souligne la qualité du rapport de M. Fabrice WIITKAR, sur lequel le CHSCTMEN et l'administration pourront développer leurs travaux. Il reconnaît que la tendance actuelle n'est pas à la création d'un corps propre aux ISST mais qu'il sera possible de travailler sur l'harmonisation de leurs parcours professionnels. De même, un travail de fond pourra être mené sur

l'approfondissement de l'expertise en matière de santé et sécurité au travail, en mobilisant notamment des partenaires du ministère.

Les représentants de l'UNSA pointent également des effectifs insuffisants s'agissant des ISST. Ils considèrent qu'un ISST par académie n'est pas suffisant et qu'il en faudrait, idéalement, un par département.

Interpellé par les représentants de la FSU sur la prévention des risques chimiques, M. Xavier BOURDONNET explique que les ISST basent leurs actions sur l'interprétation de la circulaire de 2016. Il explique ainsi que les produits chimiques dangereux sont toujours utilisés dans les laboratoires en dépit de l'absence d'un certain nombre d'équipements. Il ne pense pas qu'une documentation de leur part suffira à faire évoluer les choses en la matière.

Les représentants de la FSU estiment qu'il serait indispensable de mettre en place des actions spécifiques de prévention. Le respect de ces expertises doit selon eux se concrétiser sur la base d'impulsions politiques.

#### IV – Bilan des ATMP 2019

Mme Marie-Laure MARTINEAU-GISOTTI rappelle que le bilan présenté ce jour a fait l'objet d'une première présentation lors de la réunion du groupe de travail du 16 juin 2020. Il s'agit d'un document à la présentation rénovée qui s'appuie sur les données extraites de l'application nationale ANAGRAM. Elle précise que des requêtes supplémentaires ont été ajoutées, tenant ainsi compte des demandes formulées par les représentants du personnel lors de la réunion du groupe de travail.

M. Nicolas THENAISIE précise qu'en 2019, il y a eu 16 578 accidents déclarés, chiffre en légère hausse par rapport à 2018. Sur ces accidents, 14 753 ont été reconnus et 54.3% d'entre eux ont donné lieu à des jours d'arrêts de travail, soit 216 441 jours. Parmi les différentes typologies d'accidents de travail, il constate notamment une hausse des agressions sur le lieu de travail 861 en 2019 (contre 666 l'année précédente).

S'agissant des maladies professionnelles, 81 ont été déclarées en 2019 et 86 ont été reconnues, dont 27 avaient été déclarées avant l'année 2019.

S'agissant de la filière EPS, Mme Isabelle MEROLLE constate une légère baisse du nombre d'accidents de service par rapport à l'année précédente, même si elle reconnaît toutefois que cette population compte en moyenne plus d'accidents de service que les autres corps d'enseignants. Elle considère qu'il serait à l'avenir opportun de coupler les données des accidents de trajets et des accidents de mission pour avoir une analyse plus fine.

Interpelée par les représentants de l'UNSA, Mme Marie-Laure MARTINEAU-GISOTTI précise que les directeurs d'école sont pour l'heure assimilés aux professeurs des écoles dans les statistiques des accidents de service et maladies professionnelles.

Les représentants de la FSU remercient l'administration pour avoir réussi à répondre et à enrichir le document en l'espace de quelques jours seulement.

A la demande des représentants de la FSU, Mme Isabelle MEROLLE précise que dans la nomenclature actuelle de l'application, il n'y a pas de distinction faite entre les professeurs d'EPS et les agrégés d'EPS.

Les représentants de la FSU considèrent que le métier de professeur d'EPS est l'un des plus exposés aux blessures et maladies professionnelles de toute l'éducation nationale. Ils pointent notamment des problèmes d'ouïe et de voix. Ils souhaiteraient que soit fait un focus particulier sur la question des équipements de protection individuelle (bouchons d'oreille), trop peu souvent pris en compte par l'employeur.

Le représentant de FO déplore que les enquêtes – pourtant prévues par la réglementation – soient trop peu mises en place par l'administration après les accidents de service, alors même que ces enquêtes sont indispensables pour la prise de mesures de prévention.

Il se dit par ailleurs très intéressé par le focus relatif aux agressions sur les personnels qui mériterait selon lui une analyse plus fine. Il pointe également le faible nombre de maladies professionnelles reconnues.

Mme Isabelle MEROLLE explique cependant que l'application ANAGRAM ne permet pas d'affiner davantage les requêtes en matière d'agressions.

Les représentants de l'UNSA regrettent pour leur part que les moyens alloués aux assistants de prévention diminuent à mesure qu'ils sont proches du terrain.

Les représentants de la FSU considèrent que le nombre d'accidents déclarés est très en-deçà de la réalité, notamment si on le met en regard du nombre d'agressions sur des personnels. Les chiffres donnés pour l'année correspondent selon eux à un mois d'agressions. Ils encouragent ainsi les agents à faire valoir l'imputabilité de leurs accidents au travail et précisent qu'ils continueront d'être vigilants d'année en année sur ces chiffres. Ils rappellent l'importance des actions de prévention qui contribuent à améliorer les conditions de travail et la qualité de service public. En outre, ils rappellent que les ITT ont aussi un coût élevé pour la collectivité. Ils pointent par ailleurs des délais de traitement trop long dans l'examen des dossiers CITIS.

Interrogé par les représentants de la FSU, M. Thierry DELANOË explique que le ministère a été contacté par la DGAFP pour adopter le logiciel PRORISQ, ce à quoi le ministère de l'éducation nationale a expliqué avoir adopté son applicatif propre, en l'occurrence ANAGRAM. Il a été convenu que la DGAFP fasse remonter ses attentes pour qu'elles soient ajoutées à ANAGRAM, travail qui est actuellement en cours.

Les représentants de l'UNSA souhaitent que le ministère assure une meilleure communication aux agents de leurs droits et des règles relatives aux accidents de service et aux maladies professionnelles.

M. David HERLICOVIEZ considère que l'harmonisation des régimes des salariés du régime général et des fonctionnaires repose sur une certaine cohérence, d'autant qu'il n'y pas véritablement un régime plus avantageux que l'autre. Dans tous les cas, le projet de réforme a été pensé de façon à permettre une simplification et un allègement des procédures.

Les représentants de la FSU estiment que le projet de réforme ne prend pas assez en compte la spécificité et la pénibilité des métiers de la fonction publique, notamment en matière de gestion des émotions.

Le représentant de FO considère que ce rapprochement entre régimes public et privé aboutira à une perte de droits pour les agents de la fonction publique, les études réalisées auprès des salariés du régime général n'étant pas représentatives de leurs conditions de travail.

Partant de l'exemple des bouchons d'oreilles, les représentants de l'UNSA soulignent que l'absence de protections individuelles peut donner lieu à des préjudices, comme la surdité. Celle-ci n'est pas une maladie mais la conséquence d'une absence de protection individuelle. Il en va de même pour les conséquences du harcèlement professionnel. Ils déplorent que les agents se trouvant dans ces situations soient mal orientés et déboutés de leur demande. Ils souhaitent en conséquence qu'une meilleure communication en la matière soit faite à l'échelle des agents.

Les représentants de la FSU font part de leur inquiétude quant à la modification du formulaire de déclaration d'accident de service.

Mme Marie-Laure MARTINEAU-GISOTTI explique que le formulaire-type a été défini par la DGAFP qui demande aux autres ministères de ne pas y déroger.

Les représentants de la FSU déplorent également un manque de suivi régulier et d'examens approfondis de la médecine du travail, ce qui permettrait de suivre, au fil de la carrière, la dégradation de la santé des agents. D'importants progrès sont à faire selon eux dans ce domaine.

M. David HERLICOVIEZ propose qu'un groupe de travail se mette en place à partir de la rentrée pour voir ce qui peut être amélioré en la matière.

Mme Marie-Laure MARTINEAU-GISOTTI rappelle qu'un travail était prévu sur la mise à jour des guides CITIS. L'ouverture d'un groupe de travail dès la rentrée doit aussi dépendre du plan de charges de travaux du CHSCTMEN.

M. Thierry DELANOË considère qu'il pourrait être opportun d'associer à ce groupe de travail une ou deux académies, estimant qu'il y a un important travail pédagogique à mener.

#### V – Bilan santé et sécurité au travail 2019

M. Jean-Paul TENANT précise que le bilan a été présenté en groupe de travail le 16 juin dernier et complété selon les demandes des organisations syndicales. Il se base sur un questionnaire de la DGAFP qui a été adapté pour l'éducation nationale. Il précise que 27 académies ont fait des réponses, parfois incomplètes dans le sens où il peut manquer les données relatives à un département.

M. Thierry DELANOË souhaite que les académies soient relancées, s'inquiétant de la faible audience et le faible retour de leur part cette année quant à la question de l'exposition à l'amiante.

Le représentant de FO s'inquiète de la réalité du bilan qui selon lui se heurte au principe de réalité. Il déplore en effet que, durant la période du Covid-19, le ministère ait transformé les CHSCT en instances informatives et non consultatives, ce qui doit être consigné au bilan. De même, il s'inquiète

de la remise en cause du principe du droit de retrait et de problèmes récurrents en matière de suivi médical des agents ou de transmission des fiches d'alerte. S'agissant du fonctionnement des CHSCT, il constate que la tenue des réunions réglementaires masque des dysfonctionnements fréquents : absence de documents préparatoires aux réunions, de publication des PV ou de réponses aux avis.

Les représentants de la FSU déplorent un recul sur le fonctionnement des CHSCT qui se fait au détriment des acteurs de la prévention. Ils demandent par ailleurs des précisions sur les effectifs des médecins du travail, s'inquiétant notamment qu'il y en ait deux de moins sur l'académie de Poitiers.

Docteur Anne-Marie CASANOUE rappelle qu'il y a un important *turn-over* parmi les médecins du travail. Elle considère qu'il faut regarder les effectifs avec prudence, rappelant par exemple que, dans le même temps, l'académie de Lyon a recruté deux médecins du travail supplémentaires.

D'une manière plus générale, les représentants des personnels s'inquiètent de cette situation et des difficultés récurrentes à recruter et à garder des médecins du travail. Une inquiétude d'autant plus grande que cette question est inscrite dans les orientations stratégiques ministérielles et que, d'année en année, elle ne semble jamais suivie d'effets.

S'agissant des assistants de prévention, les représentants de la FSU s'inquiètent de la baisse importante constatée cette année des effectifs d'assistants de prévention en circonscription.

Selon M. Jean-Paul TENANT, la baisse de chiffres est essentiellement liée à l'absence de réponse de nombreux départements.

Les représentants de l'UNSA considèrent que les données relatives à la prévention primaire ne sont pas toutes fiables, ce qui biaise la sincérité de ce bilan. Ils y voient une volonté d'affichage des académies qui ne reflète pas la réalité de terrain. Ils regrettent de fait que ce ne soient pas les conseillers ou assistants de prévention qui répondent directement à l'enquête nationale initiée par le ministère.

Les représentants de la FSU déplorent un manque de moyens alloués aux assistants de prévention, notamment en termes de décharges et de temps, pour exercer pleinement leurs missions.

M. Thierry DELANOË explique que des efforts ont été menés pour améliorer la quotité de travail des assistants de prévention à l'échelle départementale. Il y aurait sans doute selon lui matière à travailler avec les conseillers de prévention académiques pour cadrer les choses, notamment en termes d'accompagnement et de formation des assistants de prévention de circonscription.

La représentante de FO fait lecture d'un avis, comme suit :

*La crise sanitaire engendrée par le covid-19 a mis en lumière plus que jamais le manque de médecins en charge de la prévention de la santé des agents, notamment dans le cadre de leur suivi médical obligatoire prévu par le décret 82-453.*

*Considérant que la mise en œuvre d'entretien infirmier ne saurait se substituer aux visites médicales régulières,*

*Considérant que le suivi médical de tous les agents à intervalle régulier est indispensable*

*Considérant que le numérus clausus prend aujourd'hui la forme de Parcoursup pour limiter l'accès du nombre d'étudiants aux facultés de médecines et n'est pas de nature à remédier à la pénurie de médecins du travail*

*Le CHSCT M condamne le décret n°2020-647 du 27 mai 2020 qui transforme en profondeur les missions des médecins et le droit des agents au suivi médical individuel il demande le retour aux dispositions précédentes et leur application.*

Les représentants de la FSU expliquent qu'ils ne s'associeront pas à cet avis et qu'ils s'abstiendront. Il en va de même pour les représentants de l'UNSA.

**Résultats du vote sur l'avis :**

Pour : 1 voix (1 FO)

Abstention : 6 (4 FSU et 2 UNSA)

L'avis est rejeté.

## VI – Questions diverses

### Conditions de travail des psychologues de l'éducation nationale (PsyEN)

M. Thierry DELANOË explique que les représentants du personnel avaient demandé un point d'information sur les conditions de travail des PsyEN. Toutefois, en l'absence d'un représentant de la DGESCO, il propose de reporter l'examen de ce point à la prochaine réunion du CHSCTMEN, prévue la semaine suivante.

Compte tenu de ce report, les représentants de la FSU précisent que cette question est en lien avec la situation actuelle au sein de l'ONISEP où 35 agents contractuels ont déjà été remerciés et où les PsyEN en charge de l'orientation se sentent lâchés par le ministère au profit des professeurs principaux, ce qui est selon eux générateur de risques psychosociaux.

Les représentants de la FSU pointent également un rapport de la Cour des comptes qui attaque les PsyEN sur leur temps de travail sans être défendu par leur ministre.

Il y a là selon eux tous les éléments d'un plan social qui ne dit pas son nom. Ils rappellent que des avis avaient été pris il y a quelques mois en CHSCTMEN. Des réponses avaient été partiellement apportées en séance mais qui n'ont pas depuis données lieu à des actions spécifiques sur le terrain.

Un avis est présenté par la FSU (avis n°2), comme suit :

*Au sujet des psychologues de l'Education Nationale, la Cour des comptes préconise :*

- L'intégration des psychologues dans les services de santé et envisage leur détachement vers les ARS*
- Une augmentation de leur temps de travail sur la base de 1607 heures annuelles.*

*Le CHSCT M considère que de telles dispositions si elles étaient suivies, mettraient gravement en cause le statut et les conditions de travail de ces personnels.*

*Il demande que ce rapport n'ait pas de suites et le maintien des psychologues de l'EN comme fonctionnaires d'Etat du Ministère de l'Education Nationale...*

**Résultats du vote sur l'avis :**

Pour : 5 voix (4 FSU et 1 FO)

Abstention : 2 (2 UNSA)

**L'avis est approuvé.**

Calendrier des travaux

Les représentants de l'UNSA rappellent avoir demandé l'ouverture de plusieurs chantiers relatifs notamment à la prévention des actes suicidaires, à la qualité de l'air dans les établissements et à la problématique de l'entrée et de la sortie de carrière des agents. La question de la dématérialisation des registres s'est également imposée selon eux comme une question prioritaire du fait de la crise sanitaire. Sur ce dernier sujet, ils expliquent que la question sous-jacente porte sur l'accessibilité des registres et la protection des données.

M. Thierry DELANOË explique que les discussions se poursuivent en matière de dématérialisation des DUERP pour adopter, ou du moins adapter, une application nationale. S'agissant des registres, il précise qu'une certaine liberté a été laissée aux académies pour développer leurs propres outils.

M. Thierry DELANOË considère par ailleurs qu'il faudra prioriser ces sujets car tous ne pourront pas être menés de front. Il estime qu'il serait opportun de mettre en place à l'automne un groupe de travail sur les guides CITIS et de poursuivre le travail sur la prévention du risque suicidaire, en repartant du projet de document qui avait été envoyé au mois de février. Une réunion de travail devra également être calée avant la fin de l'année sur l'élaboration du questionnaire relatif au suivi de la mise en œuvre du guide relatif aux enfants à besoins éducatifs spécifiques. S'agissant de la qualité de l'air, il considère que le sujet pourra être traité à compter du début de l'année à venir, en associant notamment M. Sidi SOILMI, responsable de la Cellule du bâti scolaire.

Mme Marie-Laure MARTINEAU-GISOTTI rappelle qu'avait été aussi évoquée la question des revêtements des aires de jeux et terrains de sport.

A ce sujet, les représentants de la FSU rappellent que les trois jours de formation auxquels ils ont droit par le biais du ministère pourraient être consacrés aux questions de bâti scolaire.

M. Thierry DELANOË précise que des propositions de calendrier seront faites rapidement.

Les représentants de la FSU soulignent par ailleurs qu'au 31 décembre 2020 ils doivent avoir signé la charte égalité professionnelle. Il faudra donc prévoir une réunion spécifique du groupe de travail pour traiter de la question et une inscription à l'ordre du jour d'un prochain CHSCTMEN.

Mme Marie-Laure MARTINEAU-GISOTTI informe par ailleurs les représentants du personnel que leurs notifications de décharge annuelle seront envoyées en juillet.

La séance est levée à 19h.



Le président  
David HERICOVIEZ

\*\*\*\*\*



Le secrétaire  
Hervé MOREAU

## Annexes

1A – Déclaration liminaire de la FSU

1B – Déclaration liminaire de l'UNSA

1C – Déclaration liminaire de FO



**CHSCT ministériel de l'Éducation Nationale  
Réunion du 2 juillet 2020**

**Déclaration liminaire de la  
Fédération Syndicale Unitaire**



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

Cette réunion ordinaire du CHSCTMEN se tient à la fin d'une période hors norme, particulièrement éprouvante pour l'ensemble des agent.es, une période pour laquelle il nous faudra accorder le temps nécessaire de l'analyse afin d'établir un réel plan de prévention des risques professionnels en cas de crise sanitaire.

Cette année scolaire aura tristement révélé l'urgence à donner la priorité aux questions de santé, de sécurité et de conditions de travail au sein de notre ministère et donc, l'importance particulière des CHSCT.

A l'automne, le suicide de notre collègue directrice d'école Christine Renon a bouleversé l'ensemble de la profession. Le chantier concernant la direction d'école promis par le ministère n'a pas eu le temps de rendre ses conclusions qu'une proposition de loi a été déposée et mise en débat. Elle ne répondra pas ni aux attentes des directrices et directeurs ni aux questions soulevées par le mal-être exprimé par les enseignant.es.

En décembre une mobilisation sans précédent s'est organisée pour la défense de notre système de retraite - mobilisation qui n'était pas étrangère aux questions de santé, de conditions de travail et de soutenabilité de nos métiers, passé un certain âge. Au-delà de la pénibilité, les agent-es ont en fait exprimé dans le manque de reconnaissance salariale, le manque cruel de reconnaissance sociale, facteur de souffrance. De belles images à épingle sur son profil Facebook non seulement n'y suffiront pas mais surtout ne sont que des outils de « management » que nous dénonçons.

Dès le mois de février, l'ensemble de la société a été percutée par l'arrivée de la pandémie de covid-19. L'acharnement à rendre le service public de santé rentable, au mépris de l'intérêt collectif, a finalement obligé le gouvernement à adopter la seule solution possible face à l'impréparation et à l'anticipation des risques sanitaires, à savoir le confinement total de la population pour éviter la catastrophe.

Au sein de notre ministère, la fermeture des écoles a été décidée du jour au lendemain. Alors que les agent-es ont porté à bout de bras le système éducatif durant toute la période, sans moyens et avec un engagement sans faille, le ministre ne leur a offert que défiance, tentatives de reprises en main pédagogiques, atteintes au sens du métier qui ont entraîné une dégradation sans pareille des conditions de travail, mais également de la relation de confiance nécessaire entre un ministre et ses agent.es.

Pour la FSU, à l'inverse du simulacre de concertation affiché dans les médias, le ministre doit interroger la gestion de la crise et entendre les retours du terrain de tous les personnels, retours-terrain qui s'expriment dans les instances de dialogue social telles que les CHSCT, pleinement mobilisés dans leur rôle d'alerte et de préconisations tout au long de la crise.

La FSU ne peut que condamner la reprise prioritaire des travaux concernant la fusion des instances, qui, à terme, débouchera sur la dissolution des CHSCT au sein d'une nouvelle instance omnipotente qui ne devrait consacrer qu'une seule réunion annuelle aux questions SSCT. La période que nous traversons a démontré à l'inverse qu'il fallait renforcer les prérogatives sur ces sujets. Le bilan de l'activité des

CHSCT durant la pandémie est incontournable. Car, non M. le ministre l'institution n'était pas prête.

Le bilan et l'anticipation d'un rebond de l'épidémie est indispensable afin de ne plus placer les personnels dans de telles conditions de travail : les questions du bâti scolaire et des sanitaires que l'on porte dans cette instance depuis des années, la question des équipements de protection adaptés à chacun des métiers... doivent être à nouveau posées et des réponses doivent être apportées en urgence.

Par exemple, le gouvernement demande aux entreprises de disposer d'une réserve de dix semaines de masques pour être en mesure de faire face à un rebond épidémique, que prévoit le ministère pour protéger ses agents ?

De la même manière, quid de l'imputabilité au service de la contraction du covid-19 pour les agents de notre ministère suite aux annonces d'Olivier Véran ?

Quid de l'avenir des protocoles sanitaires en fonction de l'état pandémique en France pour les mois à venir ? Un troisième protocole serait-il en préparation comme cela se dit dans certaines académies ?

Quid de la préparation de la rentrée à laquelle il est indispensable que le CHSCT ministériel soit associé ?

Quid de l'analyse des conséquences de la suppression du travail paritaire sur les questions de mobilité qui se met en œuvre au pire moment ? Par exemple certains départements et académies annoncent les résultats du mouvement intra à une date postérieure à la fermeture des écoles et établissements. Comment préparer la rentrée sereinement quand il ne sera pas possible de prendre contact avec ses futur.es collègues, de préparer en équipe le retour de tous les élèves dont certains auront été très éloignés de l'école et/ou très éprouvés ?

Par ailleurs, le ministère doit également engager un travail afin de mettre en œuvre un réel plan de prévention des RPS : le travail à distance à outrance, la suppression de la frontière entre vie privée et vie professionnelle, les empêchements de travailler ou les exigences de travail inappropriées, l'insatisfaction quasi permanente, les injonctions paradoxales de l'institution, ... doivent être mesurés pour faire cesser ces risques. C'est la condition sine qua non d'un service public de qualité porté par des agent.es en bonne santé.

L'ordre du jour de ce CHSCTMEN est consacré à l'analyse des indicateurs en santé, sécurité et conditions de travail. Nous souhaitons remercier les services pour la qualité des documents et la prise en compte de nos demandes lors du groupe de travail préparatoire du 16 juin. Nous interviendrons sur ces sujets au cours de l'instance, néanmoins nous nous alarmons et vous alertons sur le faible taux de réponses des académies sur ces enjeux cruciaux. Nous notons la baisse de nombreux indicateurs concernant la prévention (nombre de médecin de prévention, AP ...) quand, en parallèle, la poursuite de la dégradation des conditions de travail est repérable au travers - par exemple - de l'analyse fine des déclarations d'accidents de service. Le focus demandé par la FSU sur les professeurs d'EPS, métier apparaissant dans ce document comme le plus accidentogène, vise à permettre une prise de conscience des risques professionnels et permettre la mise en œuvre d'une prévention à la hauteur des enjeux de santé au travail.

Pour la FSU, la santé au travail nécessite une réelle volonté politique mais également des moyens et des actes concrets. Il y a urgence ! et ce n'est pas la première fois que nous le disons !



**Déclaration liminaire - CHSCT MEN du 2 juillet 2020**  
**Intervention d'Elisabeth Allain-Moreno pour l'UNSA Éducation**

Monsieur le Président,  
Mesdames et messieurs les membres du CHSCT MEN,

Ce CHSCT ministériel se tient veille de départ en congé d'été pour nos élèves, mais pas exactement pour les personnels. Ces derniers ont à cœur d'accueillir, retrouver leurs élèves en septembre dans les meilleures conditions possibles pour renouer avec un quotidien plus stable, plus serein.

Cependant les réorganisations incessantes des conditions de travail de ce dernier trimestre ont engendré un retard dans les habituelles préparations de rentrée, une rentrée dont on ne connaît pas le visage.

Cette rentrée, ils ne pourront pas l'anticiper seuls, la préparer seuls. Aussi, si l'UNSA Éducation sait que de nombreuses incertitudes perdurent encore aujourd'hui et peut-être sur les semaines à venir, elle souhaite que le CHSCT ministériel du 10 juillet se penche sur les scénarios sanitaires à envisager pour la rentrée afin que, avec ou sans épidémie, l'école et les personnels aient les moyens de s'adapter à la situation. Des protocoles ont été mis en place selon des degrés différents au regard de l'évolution de l'épidémie. S'ils auront toute leur utilité en cas de nouvelle crise, les besoins et obstacles notés, notamment dans la mise en pratique des consignes, doivent être d'ores et déjà actés pour trouver des solutions avant même la veille de la reprise, et ce, afin de ne pas nous retrouver dans une gestion précipitée fortement anxiogène.

Dans tous les cas, il n'est pas question que les personnels soient, à nouveau, informés de nouvelles modalités organisationnelles à la veille de la rentrée, qui plus est, en l'apprenant le dimanche par l'intermédiaire des médias...

J'en viens à l'ordre du jour qui nous réunit aujourd'hui.

Nous tenons dans un premier temps à remercier l'administration pour le travail effectué et la prise en compte des compléments demandés (nombre de réunions de CHSCT, focus EPS et RPS). Au regard de la dégradation importante de leurs conditions de travail, en grande partie liée à la complexité grandissante de leurs missions et de leurs responsabilités, nous pensons nécessaire d'envisager un focus des accidents de travail et des maladies professionnelles spécifique aux directeurs d'école.

De façon plus générale, si le contexte de ces derniers mois n'a pas facilité la remontée de chiffres des territoires, il n'explique qu'en partie les données partielles ou totalement incomplètes et donc difficilement exploitables. Cet écueil noté chaque année doit trouver une solution dans une meilleure sensibilisation des services déconcentrés en termes de santé et sécurité, la prévention passe aussi par là.

Pour l'UNSA Éducation, si les obligations de l'employeur telles que définies par l'article 61 du décret 82-453 modifié sont respectées sur le plan administratif, elles ne le sont ni dans les enjeux qui les sous-tendent, ni dans l'utilité qu'elles devraient en avoir.

Concernant l'analyse des moyens, elle peut sembler satisfaisante à l'échelon académique (un conseil de prévention, un ISST par académie), mais elle l'est bien moins au fur et à mesure que l'on se rapproche du terrain tant les moyens se trouvent dilués avec d'autres missions.

Les données chiffrées sur la mise en place des DUERP et leur mise à jour annuelle témoignent là aussi des difficultés rencontrées par les directeurs d'école et chefs d'établissement pour trouver le temps et l'énergie de prioriser les questions de santé et de sécurité. Une dématérialisation des DUERP comme des applicatifs nationaux en permettraient une mise en conformité bien moins fastidieuse. La prévention c'est aussi cela, sinon l'opérationnel peut contredire l'objectif.

Enfin, pour terminer et afin de permettre à l'année qui arrive d'être toujours plus constructive en matière de santé et de sécurité des personnels, l'UNSA Éducation émet la demande de deux groupes de travail dès la rentrée :

\* le premier sur les risques psycho-sociaux avec pour objectif de déterminer les outils et indicateurs nécessaires à la définition des causes des RPS

Quand on sait la difficulté de reconnaissance en accident de travail mais aussi la condition du minimum de 25% d'handicap pour une prise en compte en maladie professionnelle, on ne peut concevoir l'absence d'outils pour fournir des indicateurs.

\* le deuxième groupe de travail sur le CITIS avec pour but de doter les territoires d'un accompagnement à l'application du texte réglementaire, notamment quand les personnels sont victimes d'un accident de service causé par des RPS

Les premiers éléments de mise en œuvre du CITIS témoignent d'une lecture souvent erronée du texte, ne permettant souvent pas au droit des collègues de s'appliquer.

Je vous remercie de votre attention.



## Déclaration de la FNEC FP FO au CHSCT-M du 2 juillet 2020

Mesdames et Messieurs,

Non seulement Monsieur MACRON n'a pas suspendu les réformes durant la crise sanitaire, mais son gouvernement tente de faire passer toutes celles qui n'avaient pas été menées à leur terme.

Pour les citoyens, c'est un état d'urgence maintenu avec son cortège de remise en cause démocratique. FORCE OUVRIERE en demande l'arrêt.

Pour l'ensemble des salariés, c'est la scandaleuse réforme des retraites dont le but à peine caché est de diminuer les pensions et retraites de tous. FORCE OUVRIERE demande qu'elle soit abandonnée.

Pour les fonctionnaires, c'est l'application de la loi dite de transformation de la fonction publique qui aboutit à interdire aux agents d'être représentés. C'est la poursuite de l'austérité salariale avec le gel du point d'indice. FORCE OUVRIERE demande 18% du rattrapage dû depuis 2010.

Pour les personnels du Ministère, ce sont les vieilles lunes de toujours qui ressortent : l'autonomie des établissements scolaires et la création d'un statut de directeurs, le transfert d'une partie des enseignements sur les collectivités par le dispositif 2S2C (l'école du socle de Fillon et de son successeur Peillon), le télétravail institutionnalisé, la précarité et la flexibilité comme instrument de gestion de ce que vous appelez les ressources humaines.

Non seulement Monsieur Macron ne tire pas les enseignements de la crise, mais il en rajoute. Le SEGUR de la santé s'avère être une nouvelle opération de communication, et le prétexte à démolir un peu plus les acquis collectifs par l'individualisation des salaires et des primes, la réorganisation des services de santé publics et privés afin de poursuivre les suppressions de postes dans les hôpitaux.

Le désaveu dont le parti présidentiel est l'objet, élections après élections, les crises sociales connues par le pays ces dernières années devraient conduire Monsieur MACRON et son gouvernement à écouter les revendications exprimées et à cesser de leur tourner le dos.

Le 24 juin devant les DSDEN et les rectorats à l'appel d'un grand nombre d'organisations syndicales, le 30 juin avec les personnels hospitaliers là aussi accompagné par les fédérations syndicales et les collectifs de défense, par milliers et milliers les salariés demandent qu'il soit mis un terme à cette politique où les milliards sans contrepartie sont distribués aux entreprises et où le chômage, les baisses de salaires sont pour les salariés alors que les bénéficiaires sont pour les actionnaires !

La démocratie c'est le droit de manifester et circuler pour tout citoyen, mais c'est aussi respecter et écouter les salariés et leurs représentants. Nous sommes bien loin du compte et la FNEC FP FO le dit ici, la rentrée scolaire ne pourra pas avoir lieu dans les conditions dans lesquelles vous la préparer, c'est impossible, ce serait irresponsable.

Un dernier mot pour condamner ici solennellement, le décret sur la médecine de prévention dans la fonction publique.

Tous les ministres se sont assis sur la législation depuis 1983 et Monsieur BLANQUER comme les autres, mais cette réglementation existait et elle avait l'objectif claire de protéger les salariés au travail. Elle avait le mérite d'exister et les syndicats de la fédération FORCE OUVRIERE n'étaient pas les derniers à en exiger l'application, y compris devant les tribunaux et souvent avec succès.

Alors quoi de plus simple pour le ministre de la fonction publique et son acolyte secrétaire d'état en pleine crise sanitaire que de prendre un décret pour supprimer le suivi médical des agents, de substituer à la visite médicale

faite par un médecin spécialiste un entretien infirmier, de détricoter un peu plus le statut général de la fonction public en ce qu'il avait de protecteur pour les agents.

Ce sera un des droits fondamentaux qu'il faudra reconquérir pour les personnels, ils pourront compter sur la fédération FORCE OUVRIERE pour les y aider.